

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Financement du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement du Fonds des accidents médicaux en 2013, 2014 et 2015.

Le projet fixe le montant de ce financement à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami). En effet, pour l'exécution de ses missions et ses frais d'administration, le Fonds est financé par un montant annuel à charge de l'Inami. Ce montant est fixé à 1.631.914 euros en 2013, 3.255.770 euros en 2014 et 5.843.506 euros en 2015.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2013, 2014 et 2015

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>